o à Ple 20/03/18

MEDIALEX
Annonces Légales & Formalités

Facture

35, Avenue des Peupliers - BP 51579 - 35515 CESSON-SEVIGNE CEDEX
SAS au capital de 480.000 € - SIREN 353 403 074 RCS RENNES - APE 7312Z
TVA intracommunautaire : FR10353403074

Reçu le
19 MARS 2018
Mairie GROSBREUIL

COMMUNE DE GROSBREUIL

B.P 3
2 PRUE DE LA MAIRIE
85440 GROSBREUIL

Contact : ALBERT CHAIGNE Marion
Votre référence :

Toutes nos factures sont payables à Cesson-Sévigné. Nos traites ne font, ni novation, ni dérogation à la clause attributive de juridiction. Sauf accord particulier, nos factures sont payables à réception par chèque ou par virement. Tout retard de paiement entraîne des pénalités égales à une fois et demie le taux d'intérêt légal en vigueur au jour de la facturation. En cas de contestation, le tribunal de commerce de Rennes est seul compétent. Une indemnité forfaitaire de 40 euros sera majorée de plein droit pour toute facture non règlée à l'échéance : Art L441-6 Al. 12 du Code de Commerce (dispositif non applicable aux particuliers).

TVA :

Page 1

Vos contacts Comptabilité : Tél : 02 99 26 42 66 Fax : 02 99 26 42 68
Annonces : Tél : 02 99 26 42 00
E-mail : annonces.legales@medialex.fr
Site : http://www.medialex.fr

Date	Numéro pièce	Client
15/03/2018	2394099 0	722172 GROSBREUIL

Désignation	Date de parution	Unité Lig/MM	Prix unitaire		Montant	TVA
Ordre No 71744863 AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE 2EME AVIS PROJET MODIFICATION N°1 DU PLU GROSBEUIL						
OUEST-FRANCE VENDEE	15/03/2018	206	1,760		362,56	1
LES SABLES VENDEE JOURNAL VENDEE	15/03/2018	206	1,790		368,74	1
Justificatifs		2				1
Frais de port					2,24	1

Virement à 30 jours

A échéance le : 15/04/2018

A joindre à votre règlement :

Client 722172 GROSBREUIL
Date 15/03/2018
Facture 2394099
Montant 880,25 EUR

Base T.V.A	Taux	Montant T.V.A	T.T.C.
1 733,54	20,00	146,71	880,25 EUR
3			Acompte
			Net à payer **880,25 EUR**

TVA payée sur les encaissements

13RPC

Modes de réglement à l'ordre de MEDIALEX
- par VIREMENT : RIB 18829 35415 01166764344 18 ARKEA Banque E&I RENNES
IBAN FR 76 1882 9354 1501 1667 6434 418
BIC CMBRFR2BCME
- par CARTE BANCAIRE au 02 99 26 42 66 ou par CHEQUE

Annonces légales

La vie des sociétés

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 21 décembre 2017 soit 4,16 € ht la ligne

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Avis de marchés publics

Procédure adaptée
Marchés inférieurs à 25 000 euros HT

7175648001 - VS

SCI DE BEL AIR

SCI en liquidation
au capital de 53 440 euros
Siège social
et de liquidation :
27 Rue de l'Océan
85110 SAINT-PROUANT
403 825 151
RCS La Roche-sur-Yon

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes des délibérations du 8 mars 2018, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'ont déchargé de son mandat et ont prononcé la clôture de la liquidation au 31 décembre 2017. Dépôt des comptes de liquidation au RCS de La Roche-sur-Yon.

7175779401 - VS

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Yves BRANGER, notaire à Talmont-Saint-Hilaire le 20 novembre 2017, il a été constitué la société suivante :

Dénomination : L'OPALINE.

Forme : Société Civile.

Capital social : mille euros (1 000,00 euros).

Siège social : Olonne-sur-Mer, 1, Impasse des Lucanes.

Objet social : La gestion, l'administration, la mise en valeur et l'exploitation par bail ou autrement de tous biens ou droits immobiliers dont la société pourra devenir propriétaire.

Durée : 50 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de La Roche-sur-Yon.

Gérant : Monsieur Roland GARRAUD, demeurant 1, Impasse des Lucanes 85340 Olonne-sur-Mer.

Pour avis
Maître Yves BRANGER.

7175693801 - VS

ALINÉA CONSEIL
CABINET D'AVOCATS

RÉSILIATION DE LOCATION-GÉRANCE

Suivant acte SSP en date aux Épesses du 28 février 2018, enregistré au SIE de La Roche-sur-Yon, le 7 mars 2018, Dossier 2018 11453, référence 2018 A 01199, M. Nicolas BOURASSEAU demeurant aux Épesses, Coteau du Domaine et la Société GARAGE BOURASSEAU SARL, Capital : 7 622,45 euros, Siège social : Les Épesses, 53 rue de la Libération, 330 650 664 RCS La Roche-sur-Yon ont résilié, à compter du même jour, le contrat de location-gérance conclu le 2 août 1984, portant sur le fonds artisanal et de commerce de « garage, vente de cycles, automobiles, carburants et lubrifiants », exploité initialement aux Épesses, 60, rue de la Libération et, à compter du 14 juin 1991, au 53 de la même rue.

Pour avis.

7175669501 - VS

NON-DISSOLUTION

Suivant décisions du 21 février 2018, l'Associée unique de la société SHELL GB, SARL au capital de 1 euro, siège social 29 avenue des Sables, BP 117, 85500 Les Herbiers Cedex, RCS La Roche-sur-Yon 595 192 142, statuant en application de l'article L. 223-42 du code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société et a nommé le cabinet BDO LES HERBIERS, 9 rue de la Filandière, 85500 Les Herbiers Cedex, RCS La Roche-sur-Yon 314 392 598, Commissaire aux comptes titulaire.

Mention sera faite au RCS de La Roche-sur-Yon.

Régime matrimonial

7175501901 - RM

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Clémence KERGOYANT, Notaire Associée de la société civile professionnelle « Jérôme BOIZARD, Hervé MOREAU, Clémence KERGOYANT et Philippe CHAUVEAU », le 2 mars 2018, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle de biens avec attribution intégrale de la communauté au survivant par :

Monsieur Yves André Georges EPIARD, retraité, et Mme Renée Marie DUPIEUX, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à Les Sables-d'Olonne (85100), 74 rue Montauban.

M. est né à Les Sables-d'Olonne (85100), le 4 juin 1932,

Mme est née à Grasse (06130), le 26 décembre 1938.

Mariés à la mairie de Nice (06000), le 5 juin 1961 sous le régime de la séparation de biens pure et simple aux termes du contrat de mariage reçu par Maître REINE, notaire à Antibes, le 2 juin 1961.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion,
Le Notaire.

INFOGREFFE
PAR INTERNET
www.infogreffe.fr*
L'information légale sur les entreprises
(Kbis, bilans, états d'endettement...)
PAR MINITEL 3617 infogreffe
PAR TÉLÉPHONE 0 899 70 22 22

Avis administratif

7175632401 - AA

Commune de La Faute-sur-Mer

Aménagement d'un parc dans l'ancien camping municipal

1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Annule et remplace le précédent avis 1er avis d'enquête publique relative à l'aménagement d'un parc dans l'ancien camping municipal

Par arrêté Municipal N°2018/046 en date du 7 mars 2018, Monsieur le Maire de La Faute-sur-Mer a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique pour le projet d'aménagement d'un Parc dans l'Ancien Camping Municipal .

À cet effet, Monsieur PELLIER Bernard a été désigné par M. le Président du Tribunal Administratif de Nantes en tant que Commissaire Enquêteur.

L'enquête Publique qui se déroulera pendant 32 jours consécutifs, du vendredi 30 mars 2018 (14h00) au lundi 30 avril 2018 (17h00) est préalable à la délivrance des autorisations suivantes :

- Permis d'Aménager
- Transfert de gestion du domaine public maritime à la commune de La Faute-sur-Mer et portant changement substantiel d'utilisation de zones du domaine public maritime.

Au terme de l'enquête :

- La décision d'autorisation du permis d'aménager sera prise par arrêté municipal,
- Une convention sera établie entre le Préfet de la Vendée et le Maire de La Faute-sur-Mer avant l'intervention d'un arrêté préfectoral de transfert de gestion .

Le responsable du projet est le Maire de La Faute-sur-Mer, Mairie de La Faute-sur-Mer, 9 Avenue de L'Océan, 85460 La Faute-sur-Mer, Tél. : 02 51 97 19 20.

Le commissaire enquêteur recevra les observations écrites et orales du public à la mairie de La Faute-sur-Mer lors des permanences mentionnées ci-après :

Vendredi 30 mars 2018 de 14h à 17h, mercredi 11 avril 2018 de 9h à 12h, samedi 21 avril 2018 de 9h à 12h et lundi 30 avril 2018 de 14h à 17h.

Les informations relatives à l'enquête peuvent être consultées sur le site internet de la commune de La Faute-sur-Mer : www.lafautesurmer.fr

Les pièces du dossier de l'enquête publique et notamment le Permis d'Aménager, l'étude d'impact et son résumé non technique, le dossier de transfert de gestion du domaine public maritime, l'avis de l'autorité environnementale, les conclusions de l'enquête administrative relative au transfert de gestion, ainsi que le registre d'enquête unique sont tenus à la disposition du public en mairie de La Faute-sur-Mer aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier sera également consultable et téléchargeable à distance sur le registre dématérialisé sécurisé, également mis à la disposition du public via le lien ci-après : https://www.registre-dematerialise.fr/640

Un poste informatique mis à disposition du public en libre accès et gratuitement à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture permettra aussi d'accéder au registre dématérialisé

Pendant l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance des observations déjà formulées et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête unique tenu à disposition à la mairie de La Faute-sur-Mer. Ces observations, propositions et contre-propositions pourront également être adressées pendant l'enquête :

- Par courrier, adressé à Monsieur le commissaire enquêteur, à la Mairie de La Faute-sur-Mer, 9 Avenue de l'Océan, 85460 La Faute-sur-Mer pour être annexées au registre.
- Par courrier électronique, à l'adresse suivante dédiée à l'enquête : enquete-publique-640@registre-dematerialise.fr
- Par l'intermédiaire du registre dématérialisé.

Toutes observations, tous courriers ou courriels réceptionnés après la date et l'heure de clôture de l'enquête ne pourront pas être pris en compte par le commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur transmettra au maire de La Faute-sur-Mer, dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le dossier de l'enquête, le registre d'enquête et les pièces annexées ainsi que son rapport et des conclusions motivées .

Le rapport d'enquête publique établi par le commissaire enquêteur, ses conclusions motivées et le dossier intégral de cette opération seront tenus à la disposition du public à la mairie de La Faute-sur-Mer et sur le site internet de la commune, et ce, durant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

7174486301 - AA

Commune de Grosbreuil

Projet de modification N° 1 du Plan Local d'Urbanisme

2E AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté de Madame La Maire de Grosbreuil en date du 16 février 2018, une enquête publique relative au projet de modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme sollicité par la Maire de Grosbreuil est ouverte pendant 32 jours consécutifs du lundi 12 mars 2018 au jeudi 12 avril 2018 inclus, en application du code de l'Urbanisme, sur le territoire de Grosbreuil.

Cette modification a pour objet de modifier le règlement graphique (zonage) et littéral :

- par la suppression de la zone Aex et reclassement en zone A pour faciliter la gestion de l'implantation des nouveaux sièges d'exploitation sur la zone agricole ;
- par la rectification du zonage sur le secteur du Petit Paris avec le reclassement des maisons d'habitation en zone UA en prolongement de la zone UA limitrophe ;
- par un ajustement des règles d'évolution des constructions de tiers en zone A ;
- par des ajustements réglementaires.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier, comprenant notamment une notice de présentation et un registre d'enquête, seront déposées à la Mairie de Grosbreuil afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture du public, et consigner éventuellement ses observations sur le registre, ou les adresser par écrit à l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire Enquêteur, Enquête Publique sur le projet de modification n° 1 du P.L.U., Mairie, 2, rue de la mairie, 85440 Grosbreuil, ou par mail, à l'adresse suivante :

enquetepublique.grosbreuil@gmail.com

Le dossier pourra également être consulté sur le site internet de la commune de Grosbreuil : www.grosbreuil.fr, rubrique : Vie municipale - Urbanisme PLU.

Les observations figurant dans les correspondances reçues avant la clôture de l'enquête seront dès réception annexées au registre d'enquête et consultables sur le site internet : www.grosbreuil.fr

Un commissaire enquêteur a été désigné par le Président du Tribunal Administratif de Nantes :

- Monsieur Marc JACQUET, Ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts honoraire en retraite.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la Mairie :

Lundi 12 mars 2018, de 9 h 00 à 12 h 00,
Mardi 27 mars 2018, de 16 h 00 à 19 h 00,
Samedi 7 avril 2018, de 9 h 00 à 12 h 00.

Copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée à la Sous-préfecture des Sables-d'Olonne et à la Préfecture de la Vendée, pour y être tenue sans délai à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture d'enquête. Les personnes intéressées pourront, par ailleurs, obtenir communication de ces documents, ils seront également mis en ligne sur le site internet de la commune de Grosbreuil : www.grosbreuil.fr

Tribunal de commerce de la Roche-sur-Yon

Arrêt du plan de redressement

Jugement du 28 février 2018

7175735001 - LR
SARL SIGNAL IMPRIM
62, rue de l'Ouchette, 44000 Nantes. Activité : activités des sociétés holding. Nomme commissaire à l'exécution du plan. Durée du plan 9 ans.

"Mon Hebdo J'y tiens J'y reviens !"
LES SABLES Vendée Journal
Abonnez tous ceux que vous aimez!
Faites passer l'Info

Récré Juniors

7 erreurs

Il existe sept différences entre ces deux illustrations. Découvre lesquelles.

© Artistico - Fotolia.

rébus

Trois mots se cachent dans ce jeu de rébus. A toi de les repérer.

Le thème : les prénoms de filles

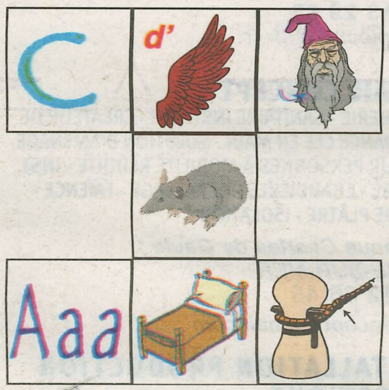

arc-en-ciel

Retrouve les sept couleurs de l'arc-en-ciel horizontalement, verticalement ou diagonalement, à l'endroit ou à l'envers, mais toujours dans l'ordre : rouge, orange, jaune, vert, bleu, indigo, violet.

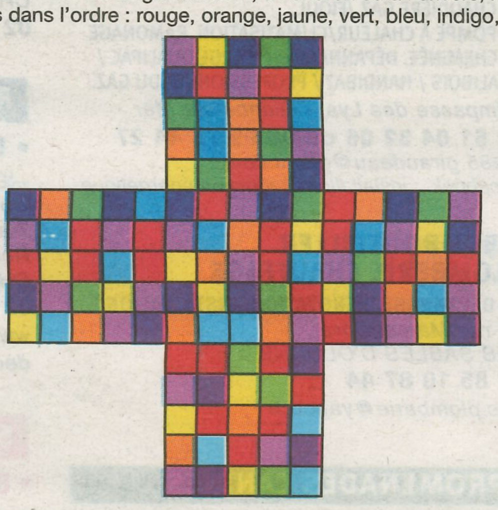

Solutions

7 erreurs :
1. Un nuage a disparu, à droite.
2. Il n'y a plus d'étoile sur la selle du troisième cheval à partir de la gauche.
3. Il manque des points lumineux sur la base du manège.
4. Des étoiles, sur le chapiteau du manège, ont changé de sens.
5. La grande roue, en arrière-plan, à droite, est plus petite.
6. La fille, à gauche, a perdu ses couettes.
7. L'œil du cheval situé à droite est plus petit.

RÉBUS :
CÉLINE - ADÈLE - BARBARA

ARC-EN-CIEL :

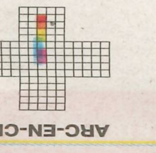

ROUTE - 7. ROUE - 8. RUE - 9. RU.

Judiciaires et légales

Avis administratifs

Commune
de MAREUIL-SUR-LAY-DISSAIS

Mise à disposition du dossier de modification simplifiée nº 1 du Plan local d'urbanisme

AVIS AU PUBLIC

Le public est informé que par arrêté en date du 7 février 2018, il a été prescrit une modification simplifiée nº 1 du Plan local d'urbanisme de la commune de Mareuil-sur-Lay-Dissais.

Le dossier de modification simplifiée nº 1 du Plan local d'urbanisme de la commune de Mareuil-sur-Lay-Dissais et un registre où seront consignées les observations, remarques et suggestions du public seront mis à disposition du public durant un mois en mairie de Mareuil-sur-Lay-Dissais, 17, rue Hervé-de-Mereuil, du 26 mars 2018 au 27 avril 2018, aux jours et heures suivants :

- lundi de 13 h 30 à 17 h 15,
- mardi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 15,
- mercredi de 8 h 30 à 12 h 00,
- jeudi de 8 h 30 à 12 h 00,
- vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 15.

Cet avis sera consultable en mairie de Mareuil-sur-Lay-Dissais, 17, rue Hervé-de-Mareuil et au siège de la communauté de communes Sud Vendée Littoral, 107, avenue du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny à Luçon.

Préfecture de la VENDÉE

Travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau et des marais, dans le cadre du contrat territorial des milieux aquatiques des bassins versants des étiers de Sallertaine et la Grande Taillée

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

En exécution de l'arrêté préfectoral nº 18-DRCTAJ/1-58 du 6 février 2018, le dossier présenté par le Syndicat Mixte des Marais de Saint-Jean-de-Monts et de Beauvoir-sur-Mer, relatif au programme d'entretien et de restauration des cours d'eau et des marais, dans le cadre du contrat territorial des milieux aquatiques des bassins versants des étiers de Sallertaine et de la Grande Taillée, est soumis à enquête publique unique. L'enquête est ouverte au titre de la législation sur l'eau et les milieux aquatiques et marins, ainsi qu'au titre de la déclaration d'intérêt général du 12 mars 2018 au 13 avril 2018 inclus, soit pendant 33 jours.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public peut prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur les registres ouverts à cet effet dans les mairies de Challans, Saint-Jean-de-Monts et Beauvoir-sur-Mer, aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies au public.

Le dossier en version numérique est également consultable gratuitement en ces lieux sur un poste informatique, pendant ces mêmes horaires et pendant toute la

Projet de modification nº 1
du Plan local d'urbanisme
sur la commune de Grosbreuil

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté de Mme la Maire de Grosbreuil en date du 16 février 2018, une enquête publique relative au projet de modification nº 1 du Plan local d'urbanisme sollicité par la maire de Grosbreuil est ouverte pendant 32 jours consécutifs du lundi 12 mars 2018 au jeudi 12 avril 2018 inclus, en application du Code de l'urbanisme, sur le territoire de Grosbreuil.

Cette modification a pour objet de modifier le règlement graphique (zonage) et littéral :

- par la suppression de la zone Aex et reclassement en zone A pour facillter la gestion de l'implantation des nouveaux sièges d'exploitation sur la zone agricole,
- par la rectification du zonage sur le secteur du Petit Paris avec le reclassement des maisons d'habitation en zone UA en prolongement de la zone UA limitrophe,
- par un ajustement des règles d'évolution des constructions de tiers en zone A,
- par des ajustements réglementaires.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier, comprenant notamment une notice de présentation et un registre d'enquête, seront déposées à la mairie de Grosbreuil afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture du public, et consigner éventuellement ses observations sur le registre, ou les adresser par écrit à l'adresse suivante : M. le Commissaire enquêteur, enquête publique sur le projet de modification nº 1 du PLU, mairie, 2, rue de la Mairie, 85440 Grosbreuil, ou par mail, à l'adresse suivante :
enquetepublique.grosbreuil@gmail.com

Le dossier pourra également être consulté sur le site internet de la commune de Grosbreuil :
www.grosbreuil.fr
rubrique : vie municipale, urbanisme PLU.

Les observations figurant dans les correspondances reçues avant la clôture de l'enquête seront dès réception annexées au registre d'enquête et consultables sur le site internet :
www.grosbreuil.fr

Un commissaire enquêteur a été désigné par le président du tribunal administratif de Nantes : M. Marc Jacquet, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts honoraire en retraite.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie :

- lundi 12 mars 2018, de 9 h 00 à 12 h 00,
- mardi 27 mars 2018, de 16 h 00 à 19 h 00,
- samedi 7 avril 2018, de 9 h 00 à 12 h 00.

Copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée à la sous-préfecture des Sables-d'Olonne et à la préfecture de la Vendée, pour y être tenue sans délai à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture d'enquête. Les personnes intéressées pourront, par ailleurs, obtenir communication de ces documents, ils
seront également mis en ligne sur le site internet de la commune de Grosbreuil :
www.grosbreuil.fr

Vie des sociétés

TERRENA
Société coopérative agricole
À capital variable
Siège social : La Noëlle
44150 ANCENIS
429 707 292 RCS Nantes
Agrément HCCA nº 10983

ASSEMBLÉES DE SECTIONS

CONVOCATION

Les associés coopérateurs et associés non coopérateurs de Terrena sont convoqués en assemblées de sections aux dates et lieux ci-après :

Section, date, heure, lieu :
3 - Grand Lieu, 13 avril 2018, 10 h 00, Le Domaine de la Bretonnière, La Bretonnière, 85600 Boufféré.
20 - Bocage Bressuirais, 6 avril 2018, 10 h 00, salle Trinchot, 17, avenue Jules-Trinchot, 79350 Faye-L'Abbesse.
21 - Gâtine, 5 avril 2018, 10 h 00, salle intercommunale, lieudit la Guichetière, 79130 Secondigny.
24 - Beaupréau, Chemillé, Torfou, Yzernay, 4 avril 2018, 10 h 00, salle Jourdan, 2, rue des Mauges, 49122 Begrolles-en-Mauges.

L'ordre du jour des assemblées de sections est le suivant :

- information des associés,
- discussion des questions portées à l'ordre du jour des assemblées générales plénières ordinaire et extraordinaire,
- élection des délégués aux assemblées générales plénières ordinaire et extraordinaire. Les associés ont la faculté à partir du quinzième jour précédant la date des assemblées de section, de prendre connaissance des comptes annuels et des comptes consolidés de l'exercice 2017, des rapports du conseil aux associés, du rapport sur la gestion du groupe, des rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés, du rapport spécial des commissaires aux comptes, des rapports spéciaux de révision, du projet de fusion d'Ovi-Ouest avec Terrena, du projet d'apport partiel d'actif de Terrena à Ter'Élevage et des textes des résolutions proposées.

Ces documents pourront être consultés au siège social et dans les lieux ci-après :
3e, Espace Terreba, Saint-Philbert-de-Bouaine,
20e, Relais Appro Terrena, Bressuire,
21e, Relais Appro Terrena, Saint-Pardoux,
24e, Relais Terrena, Chemillé.

Les délégués de section élus aux assemblées de sections seront convoqués aux assemblées générales plénières ordinaire et extraordinaire le : mardi 29 mai 2018, au Parc des Expositions d'Angers, pavillon Novaxia, route de Paris, 49000 Angers avec les ordres du jour suivants :

Assemblée générale plénière ordinaire à 10 h 00 :
1. rapports du conseil d'administration,
2. rapports des commissaires aux comptes,
3. approbation des comptes au 31 décembre 2017, approbation des conventions, quitus aux administrateurs, constatation de la variation du capital social,
4. élection d'administrateurs,
5. plafond des indemnités compensatrices de temps passé pour les élus de la coopérative,
6. budget pour la formation des administrateurs,
7. affectation du résultat,
8. pouvoirs à donner pour formalités.

Assemblée générale plénière extraordi-

Adecia
experts-comptable

N.O. JARDINS
Société à responsabilité limitée
Au capital de 5 000 euros
801 493 057 RCS La Roche-sur-Y

AVIS

Aux termes des décisions en date 9 mars 2018, l'associé unique a :
- pris acte de la démission de Mme riam Fitament de son mandat de rant de la société à compter 9 mars 2018 minuit,
- transféré le siège social du 7, ru Stade, 85230 Beauvoir-sur-Mer, 7 B, rue Commard-de-Puylo 85740 L'Épine et modifié en c quence l'article 4 des statuts.

La Gérance.

Régime matrimonial

Notaire

Me Dominique RONDEAU
Notaire
55, rue de la Gare
85490 BENET

CHANGEMENT D RÉGIME MATRIMON

Information préalable (article 13 néa 3 du Code civil). Suivant ac par Me Dominique Rondeau, n Benet (Vendée), 55, rue de la Gar signé office notarial nº 850 douze mars deux mille dix-huit, M Yves Mercier et Mme Maryse Pop épouse demeurant ensemble net (85490), 73, rue de la Combe sous le régime de la communau de biens réduite aux acquêts à d contrat préalable à leur union cé la mairie de Caunay (79190) le 11 bre 1971, ont adopté pour l'a régime de la communauté un avec attribution de ladite commu conjoint survivant.

Les oppositions pourront être fa un délai de trois mois et devront fiées par lettre recommanc demande d'avis de réception ou d'huissier de justice à Me D Rondeau, notaire, 55, rue de 85490 Benet où il est fait éle domicile.

En cas d'opposition, les époux demander l'homologation du ment de régime matrimonial au